

APERÇU

Le 30 novembre 2020, La Compagnie Électrique Lion (« Lion » ou la « Société ») a conclu un accord de regroupement d'entreprises définitif et un plan de réorganisation (l'« accord de regroupement d'entreprises ») avec Lion Electric Merger Sub Inc., filiale en propriété exclusive de Lion, et Northern Genesis Acquisition Corp. (« Northern Genesis ») (NYSE : NGA), en vertu duquel Northern Genesis fusionnera avec et Lion Electric Merger Sub Inc., en conséquence de quoi les actionnaires de Northern Genesis recevront des actions ordinaires de Lion (le « regroupement d'entreprises »). Lion demandera l'inscription de ses actions à la cote de la Bourse de New York sous le nouveau symbole « LEV » en même temps que la clôture de l'opération.

Le regroupement d'entreprises devrait rapporter à Lion environ 500 millions de dollars américains (en supposant qu'aucun actionnaire de Northern Genesis n'exerce ses droits de rachat), dont une tranche d'environ 320 millions de dollars proviendra des espèces détenues en fiducie par Northern Genesis et une tranche de 200 millions de dollars proviendra d'un investissement privé dans des actions émises dans le public entièrement garanti (le « financement concurrent », désigné, conjointement avec le regroupement d'entreprises, la « transaction »).

Le capital-actions pro forma de Lion à l'issue de la transaction s'élèvera à environ 1,9 milliard de dollars américains. Les actionnaires existants de Lion demeureront propriétaires d'environ 70 % des actions en circulation.

La clôture de la transaction devrait avoir lieu vers la fin du premier trimestre de 2021.

Le communiqué de presse sur l'annonce de la transaction, la présentation aux investisseurs de financement concurrent et la transcription de la conférence téléphonique s'y rapportant se trouvent ci-dessous et ont également été déposés sur le profil de Northern Genesis sur le site Web du Electronic Data Gathering, Analysis, and Retrieval System (« EDGAR ») tenu par la Securities and Exchange Commission (la « SEC ») à l'adresse www.sec.gov. Les détails de la transaction présentés ci-dessus et dans les documents affichés sur la présente page Web ne sont que des résumés et sont présentés entièrement sous réserve du texte intégral de l'accord de regroupement d'entreprises et des documents accessoires, publiés sous le profil EDGAR de Northern Genesis.

AUCUNE OFFRE OU SOLLICITATION

Les renseignements et les documents publiés sur cette page Web se rapportent à la transaction proposée et ne doivent pas être considérés comme une offre ou une sollicitation d'offre (notamment comme une « sollicitation » au sens de la Section 14 de la United States Securities Exchange Act de 1934, dans sa version modifiée), en vue d'acheter ou de vendre des titres, des investissements ou d'autres produits spécifiques, ou une sollicitation de vote ou d'approbation. Il n'y aura pas non plus vente de titres, d'investissements ou d'autres produits spécifiques dans un territoire où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale avant l'inscription ou l'admissibilité des titres en vertu des lois sur les valeurs mobilières de ces territoires.

NI LA SEC, NI AUCUNE COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES D'UN ÉTAT AMÉRICAIN OU COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES OU AUTORITÉ DE RÉGLEMENTATION DES VALEURS MOBILIÈRES SEMBLABLE D'UNE PROVINCE OU D'UN TERRITOIRE DU CANADA NE SE SONT PRONONCÉES SUR L'EXACTITUDE OU LA PERTINENCE DES RENSEIGNEMENTS OU DES DOCUMENTS FIGURANT SUR LE PRÉSENT SITE WEB ET N'ONT APPROUVÉ OU DÉSAPOUVÉ LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ.

PARTICIPANTS À LA SOLLICITATION

Northern Genesis ainsi que ses administrateurs, ses hauts dirigeants et d'autres personnes sont réputés participer à la sollicitation de procurations auprès des actionnaires de Northern Genesis relativement à la transaction. Lion ainsi que ses dirigeants et ses administrateurs sont aussi réputés être des participants à cette sollicitation. La rubrique « Management » figurant dans le prospectus définitif daté du 17 août 2020 de Northern Genesis et déposé auprès de la SEC le 18 août 2020 (le « prospectus du PAPE ») contient des renseignements sur ses administrateurs et ses hauts dirigeants. Des renseignements supplémentaires sur les participants à la sollicitation de procurations et une

description de leurs intérêts directs et indirects, notamment leurs avoirs en titres, intérêts susceptibles dans certains cas de différer de ceux des actionnaires en général, figurent dans la circulaire de sollicitation de procurations et le prospectus conjoints et d'autres documents pertinents qui seront déposés, lorsqu'ils seront disponibles, auprès de la SEC dans le cadre de la transaction. Les actionnaires, les investisseurs éventuels et les autres personnes intéressées doivent lire attentivement la circulaire de sollicitation de procurations et le prospectus conjoints, lorsqu'ils seront disponibles, avant de prendre une décision de vote ou d'investissement.

DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Toutes les déclarations ne portant pas sur des faits passés qui figurent dans le présent site Web constituent des « déclarations prospectives » (et de l'information prospective au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières) au sens donné au terme forward-looking statements dans le paragraphe 27A de la Loi de 1933. Les déclarations prospectives se reconnaissent généralement à l'emploi de termes comme « croire », « continuer », « prévoir », « envisager », « estimer », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « chercher à », « planifier », « projeter », éventuellement employés au futur ou au conditionnel, et par des mots comme « potentiel », « éventuel », « futur », « cible » et d'autres termes semblables qui indiquent des faits ou des tendances à venir ou qui n'énoncent pas des faits historiques, même si toutes les déclarations prospectives ne contiennent pas nécessairement ces termes. Les déclarations prospectives concernent, entre autres, la transaction, notamment en ce qui touche son calendrier et sa clôture, la capacité de la mener à bien, les avantages de la transaction, la capacité d'avancer le paiement en espèces (au sens donné au terme Cash Condition dans l'accord de regroupement d'entreprises), le financement concurrent, les estimations et les prévisions des critères financiers et autres mesures de rendement, la prévision des commandes et relations commerciales potentielles, la suffisance et l'utilisation des fonds après la transaction projetée, ainsi que la stratégie de la société issue du regroupement, ses activités futures, sa situation financière, ses produits et ses pertes d'exploitations, ses coûts projetés, ses perspectives, ses projets et les objectifs de sa direction. Les déclarations prospectives sont fondées sur diverses hypothèses, indiquées ou non dans le présent site Web, et sur les attentes actuelles de la direction de Lion et de Northern Genesis, sans qu'il s'agisse d'une prédiction du rendement réel. Les déclarations prospectives sont fournies dans le but d'aider le lecteur à comprendre certains éléments clés des objectifs, buts, cibles, priorités stratégiques, attentes et plans actuels de Lion et afin de permettre une meilleure compréhension des activités de Lion et de l'environnement dans lequel elle prévoit les exercer. Le lecteur est avisé que ces renseignements pourraient ne pas convenir à d'autres fins et qu'un investisseur ne doit pas considérer qu'ils se veulent une garantie, une prédiction ou une déclaration définitive d'un fait ou d'une probabilité.

Les déclarations prospectives comportent des incertitudes et des risques inhérents, dont la plupart sont difficiles à prévoir et dont beaucoup sont hors du contrôle de Lion et de Northern Genesis. Les déclarations prospectives se fondent sur un certain nombre d'hypothèses et sur d'autres facteurs que Northern Genesis et Lion estiment appropriés et raisonnables dans les circonstances. Cependant, il n'est pas garanti que ces estimations et hypothèses se révéleront exactes ou que la vision, les activités, les objectifs, les plans et les stratégies de Lion se réaliseront. De nombreux risques et incertitudes pourraient faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations réels de Lion, ou les événements ou développements futurs, diffèrent profondément de ceux exprimés ou sous-entendus par les déclarations prospectives, notamment un changement défavorable dans la situation économique, commerciale, financière, politique et juridique générale des États-Unis et du Canada; l'incapacité de Lion à fabriquer et à distribuer ses véhicules à grande échelle et à réussir à répondre aux besoins commerciaux de ses clients de manière rentable; l'incapacité de Lion à exécuter sa stratégie de croissance; l'incapacité de Lion à maintenir sa position concurrentielle; l'incapacité de Lion à réduire ses coûts d'approvisionnement à l'avenir; l'incapacité à préserver et à améliorer la réputation et la marque de Lion; toute réparation et/ou tout remplacement important de produits en raison de réclamations au titre de la garantie ou de rappels de produits; toute défaillance des systèmes informatiques ou toute atteinte à la cybersécurité ou à la sécurité des données personnelles; les catastrophes naturelles, les épidémies ou les pandémies, les boycottages et les événements géopolitiques; le risque qu'une condition de clôture de la transaction (en particulier l'approbation des actionnaires de Northern Genesis) ne soit pas remplie; la non-réalisation des bénéfices attendus de la transaction projetée; le montant des demandes de rachat présentées par les actionnaires publics de Northern Genesis; le risque que la transaction projetée perturbe les activités et les plans actuels de Lion ou de Northern Genesis à la suite de son annonce; l'issue de toute procédure judiciaire éventuellement engagée contre Lion ou Northern Genesis à la suite de l'annonce de la transaction; l'incapacité des parties de mener à bien et dans les délais la transaction projetée; les facteurs énoncés à la rubrique « Facteurs de risque » dans le prospectus du PAPE et dans tout rapport trimestriel déposé par la suite sur formulaire 10-Q, de même que les facteurs énoncés dans les autres documents de Northern Genesis déposés, ou à déposer, auprès de la SEC, et dans tous les documents à déposer par Lion conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables. Ces facteurs ne constituent pas une liste exhaustive des facteurs qui peuvent avoir une incidence sur Lion. Il pourrait exister des risques supplémentaires que ni Northern Genesis ni Lion ne connaissent actuellement ou que Northern Genesis et Lion croient actuellement sans importance, qui pourraient également faire en sorte que les résultats réels

diffèrent de ceux contenus dans les déclarations prospectives. En outre, les déclarations prospectives reflètent les attentes, les opinions, les plans ou les prévisions de Northern Genesis et de Lion à la date où l'information est donnée. Northern Genesis et Lion prévoient que leurs évaluations seront appelées à changer à mesure que la situation évoluera. Cependant, même si Northern Genesis et Lion décident d'actualiser les déclarations prospectives à un moment donné dans l'avenir, elles n'ont aucune intention ni obligation de le faire, sauf si la loi applicable l'exige. Il ne faut pas considérer que les déclarations prospectives représentent les évaluations de Northern Genesis et de Lion à une date autre que la date où l'information est donnée.